



Référentiel de formation 2021 – 2025



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

COMMISSION NATIONALE
DE **FORMATION**



25/10/2021

Référentiel de formation 2021 – 2025

1 - Organisation de la formation fédérale

2 - Structuration fédérale

3 - Fiches référentiel des formations

Filière dirigeant : Club, CoDep, CoReg

Fiche 1 : Dirigeant 1 Niveau I

Fiche 2 : Dirigeant 2 Niveau I

Fiche 3 : Dirigeant 3 Niveau I

Filière animation : Club, CoDep, CoReg

Fiche 4 : animateur club Niveau I

Filière éducateur

Fiche 5 : Initiateur fédéral- Niveau II

Fiche 6 : Jeune éducateur fédéral – Niveau II

Fiche 7 : Moniteur fédéral - Niveau III

Fiche 8 : Instructeur fédéral - Niveau IV

Filière mobilité à vélo

Fiche 9 : Initiateur mobilité à vélo

Fiche 10 : Le « savoir-rouler à vélo »

4 - Formation continue

Fiches 11 à 27 : Unités à compétences spécifiques

5- Renouvellement des qualifications

Fiche 28 : Renouvellement des qualifications

6 – Validation des acquis d'expérience (VAE)

Fiche 29 : Validation des acquis de l'expérience

7 - Équivalences de diplôme éducateur

Fiche 30 : Équivalence des diplômes

8 – Qualification admise en équivalence du PSC1

9 - Formation professionnelle

Fiche 31 – CQP « éducateur mobilité à vélo »

Fiche 32 - BPJEPS « activités du cyclisme »

Fiche 33 – DEJEPS « perfectionnement sportif » mention VTT ou Cyclisme traditionnel

PREAMBULE

Le cyclotourisme est un sport de pleine nature. Les pratiquants et les parents pour le compte de leurs enfants sont de plus en plus exigeants et rigoureux dans le choix des activités encadrées. Il convient, aujourd'hui et plus que jamais, de promouvoir des actions où la formation et la qualité de l'encadrement sont gages de sérieux, de respect des règles de sécurité et d'environnement dans le souci de développement durable sans exclure l'aspect éducatif, ludique et le plaisir de pratiquer en toute convivialité.

Pour répondre à cet objectif, la Fédération française de cyclotourisme (FFCT) a développé une architecture de formation reposant sur différents types et niveau de formation, dirigeant, animateur et éducateur. Ces stages de formation permettent d'acquérir des compétences initiales et complémentaires selon la fonction occupée au sein des structures fédérales. Les diplômes délivrés permettent d'attester d'une progression dans les acquisitions des savoirs et des compétences des cadres fédéraux. **Une qualification ou un diplôme fédéral, quel que soit le niveau (dirigeant, animateur, initiateur, moniteur, instructeur) n'a de valeur que si son détenteur est licencié à la FFCT.**

1 – ORGANISATION DE LA FORMATION FEDERALE

La commission nationale de formation (CNF)

La commission nationale de Formation, composée de 5 membres titulaires du diplôme d'instructeur fédéral, est présidée par la personne élue au titre du collège des éducateurs au sein du comité directeur de la Fédération pour la durée du mandat électif. Son rôle est d'organiser et de coordonner la filière de formation des bénévoles. À ce titre elle propose la mise en place de formations ouvertes à tous les cyclotouristes licenciés qu'ils soient des dirigeants ou des pratiquants désireux d'acquérir des connaissances et des compétences adaptées à la fonction occupée au sein des structures fédérales.

Rôles principaux de la commission nationale :

- Organiser un séminaire annuel qui regroupe à minima les délégués régionaux à la formation ;
- Accompagner les commissions fédérales dans leurs besoins de formation ;
- Harmoniser le calendrier des formations ;
- Assurer un suivi des stages de formation dans l'espace fédéral ;
- Proposer des ressources pédagogiques pour accompagner les formateurs ;
- Accompagner les structures dans tous les domaines de la formation fédérale.

La commission nationale de formation travaille en étroite collaboration avec la direction technique nationale, qui apporte son expertise technique et pédagogique dans les contenus de formation et veille à la cohérence de la stratégie de l'offre de formation fédérale.

La commission régionale de formation

Une commission régionale de formation est instituée au sein de chaque comité régional de cyclotourisme (CoReg). Un délégué régional à la formation (DRF) élu au sein du CoReg, est nommé par le comité directeur du CoReg pour une durée de 4 ans. Celui-ci doit être titulaire d'un diplôme **d'instructeur fédéral** ou de moniteur fédéral par dérogation **délivré** par la CNF pour la durée du mandat électif. Sa mission est de coordonner et de développer des actions de formation au sein de la région dans le respect du projet fédéral et du plan de formation de la Fédération. Il doit définir un calendrier régional des actions de formation en cohérence avec les besoins des CoDep et des clubs. A ce titre il s'appuie sur les délégués départementaux à la formation (DDF).

Un délégué départemental à la formation (DDF) élu ou non au sein du comité départemental (CoDep), peut être désigné par le comité directeur de celui-ci. Il en informe le DRF. Le DDF doit être titulaire du diplôme de moniteur fédéral ou par dérogation du DRF du diplôme d'initiateur pour la durée du mandat électif. Il coordonne les actions de formation au sein de son département en relation avec le DRF afin de garantir une cohérence sur le territoire national.

ATTENTION : Les diplômes doivent être en cours de validité.

Pour tout renseignement : formation@ffvelo.fr

2 – STRUCTURATION DE LA FORMATION

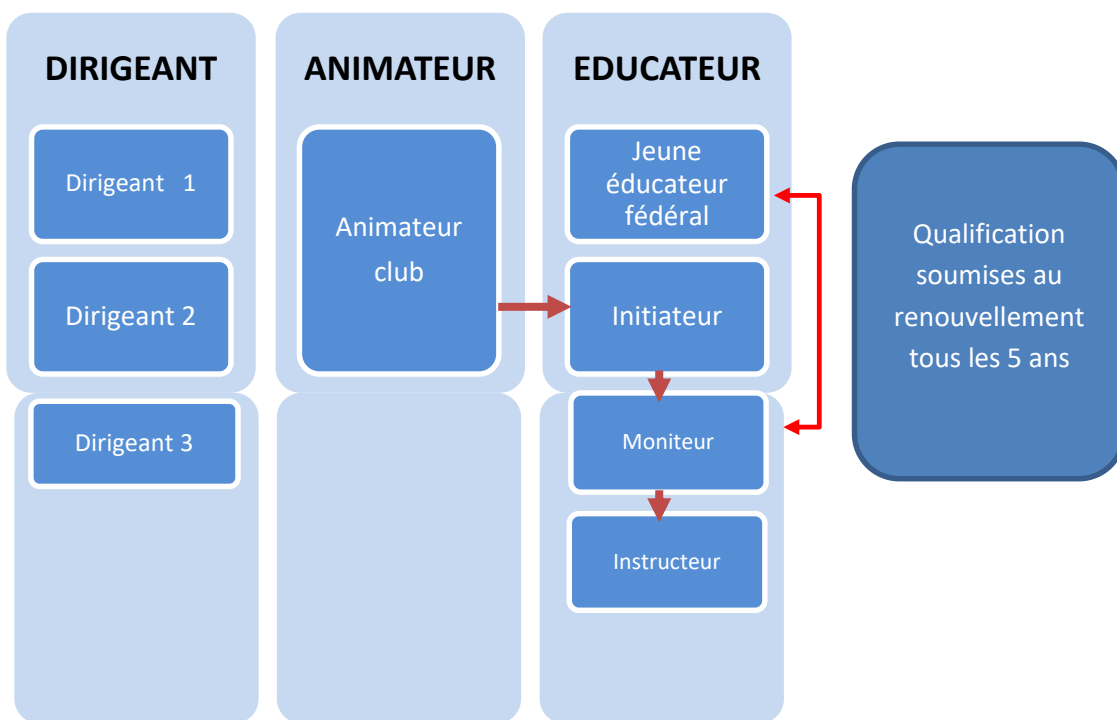
La formation fédérale est structurée autour de différentes filières qui permettent d'aborder tous les thèmes suivants :

- La connaissance de la Fédération : ses origines et son histoire ;
- La vie associative : administration, responsabilités ;
- L'animation et la communication ;
- Les activités du vélo : pratique et technique ;
- La sécurité à vélo ;
- L'encadrement de groupe ;
- La pédagogie et l'apprentissage du vélo ;

- L'entretien du vélo et la mécanique ;
- La recherche et l'élaboration d'itinéraires ;
- Le Sport-Santé ;
- Le tourisme à vélo et ses composantes ;
- L'organisation des activités du cyclotourisme ;
- La stratégie du développement durable ;
- L'éducation à la citoyenneté, la lutte contre les violences et les discriminations.

FORMATION	FILIÈRE	FONCTION	DURÉE
DIRIGEANT 1	DIRIGEANTS	ADMINISTRATIVE ET GESTION D'UNE STRUCTURE FEDERALE	8 h
DIRIGEANT 2			8 h
DIRIGEANT 3			8 h
ANIMATEUR CLUB	ANIMATION	ACCUEIL AU SEIN DU CLUB ET DÉCOUVERTE DE LA PRATIQUE	16 h
INITIATEUR FÉDÉRAL	EDUCATEURS	APPRENTISSAGE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PRATIQUE	32 h
JEUNE EDUCATEUR FÉDÉRAL			40 h
MONITEUR FÉDÉRAL		ORGANISATION ET ENCADREMENT DE LA PRATIQUE	48 h
INSTRUCTEUR FÉDÉRAL		INGENIERIE : CRÉATION ET PILOTAGE DE PROJET – EXPERTISE	56 h
UNITES A COMPETENCES SPECIFIQUES (UCS)	FORMATION CONTINUE	ACQUISITION OU RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DANS UN DOMAINE PARTICULIER	Selon la formation
INITIATEUR MOBILITE A VELO	MOBILITE A VELO	ACQUISITION DES FONDAMENTAUX DU VELO	32 h MAX
CQP « éducateur mobilité à vélo »	FORMATION PROFESSIONNELLE	APPRENTISSAGE DU VELO A DES FINS DE MOBILITE	161 h
BPJEPS Educateur sportif « activités du cyclisme »		ENCADREMENT DES ACTIVITES DU CYCLISME EN DEHORS DE TOUTE PRATIQUE COMPETITIVE	1000 à 1200 h
DEJEPS perfectionnement sportif « mention cyclisme traditionnel » ou « mention VTT »		Perfectionnement technique	1000 à 1200 h

LES FILIÈRES DE FORMATION A LA FFCT



FORMATION CONTINUE	MOBILITE A VELO	FORMATION PROFESSIONNELLE
<p><u>Stages organisés par la Fédération</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vélo sur ordonnance : Vélo santé FFvélo • La sécurité à vélo • Le programme "Savoir Rouler à Vélo" • Organisation des activités jeunes • L'accueil des personnes en situation de handicap • Les séjours adultes : Moniteur Tourisme international <p><u>Stages organisés par les régions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le perfectionnement au pilotage • La maniabilité route • Le Vélo santé bien-être FFvélo • Le perfectionnement mécanique • Le vélo à assistance électrique • La lecture de paysage • L'orientation à vélo • La maîtrise du GPS • Conception d'un itinéraire et balisage • La cyclo découverte : organisation et accompagnement • L'outil informatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiateur mobilité à vélo • Programme « Savoir Rouler à Vélo » 	<ul style="list-style-type: none"> • CQP "éducateur mobilité à vélo" • BPJEPS "activités du cyclisme" • DEJEPS perfectionnement sportif « Mention cyclisme traditionnel » « Mention VTT »

3 - REFERENTIEL DES FORMATIONS

Filière dirigeant

- Fiche 1 : Dirigeant 1 Niveau I
- Fiche 2 : Dirigeant 2 Niveau I
- Fiche 3 : Dirigeant 3 Niveau I

Filière animation

- Fiche 4 : animateur club Niveau I

Filière éducateur

- Fiche 5 : Initiateur fédéral- Niveau II
- Fiche 6 : Jeune éducateur fédéral – Niveau II
- Fiche 7 : Moniteur fédéral - Niveau III
- Fiche 8 : Instructeur fédéral - Niveau IV

Filière mobilité à vélo

- Fiche 9 : Initiateur mobilité à vélo
- Fiche 10 : Le « savoir-rouler à vélo »

ATTENTION : Les formations fédérales **peuvent être aménagées en enseignement à distance pour la théorie, dès lors ou la totalité du programme** est abordée. Les enseignements pratiques, doivent se faire **impérativement en présentiel**.

ATTENTION : Une formation **regroupant « animateur et initiateur »** peut être organisée afin de répondre à des besoins spécifiques d'encadrement. Elle doit répondre aux obligations de la fiche 5 relative à la formation d'initiateur. La durée peut alors être ramenée à 40 h.

Filière dirigeant

Fiche 1 - Dirigeant club Niveau I

Vie des associations et leur administration

Conditions d'admission :

- Être volontaire et motivé ;
- Avoir 16 ans minimum ;
- Être licencié à la FFCT depuis 1 an au moins ;
- Procédure d'inscription informatique au sein de l'espace licencié.

Fonction :

C'est un membre actif qui désire développer ses connaissances pour assumer des responsabilités de dirigeant au sein du club.

Formation :

- La formation dirigeant niveau 1 est organisée par un CoDep ou un CoReg ;
- Elle est inscrite dans l'espace fédéral « formation » ;
- Elle est assurée par un moniteur ou un instructeur et pourra le cas échéant, faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés.

Organisation :

- La formation peut être répartie en demi-journées.

Qualification :

- La formation de dirigeant niveau I est attribuée, après une participation assidue au stage, par le délégué régional ou départemental (selon la structure organisatrice) ;
- Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation et ne fait l'objet d'aucune mise à jour.

Durée totale de la formation : 8 h00

Programme de formation :

- Le cadre réglementaire ;
- La vie fédérale ;
- L'association de cyclotourisme ;
- Le fonctionnement de l'association ;
- Les moyens de l'association ;
- Les organisations fédérales ;
- Les assurances.

Filière dirigeant

Fiche 2 - Dirigeant structure Niveau II

Communication et animation des structures

Conditions d'admission :

- Être volontaire et motivé ;
- Avoir 16 ans minimum ;
- Être licencié à la FFCT depuis 1 an au moins ;
- Procédure d'inscription informatique au sein de l'espace licencié.

Fonction :

C'est un membre actif qui désire développer ses connaissances pour assumer des responsabilités au sein du CoDep, du CoReg ou de la FFCT.

Formation :

- La formation dirigeant niveau 2 est organisée par un CoDep ou un CoReg
- Elle est inscrite dans l'espace fédéral « formation » ;
- Elle est assurée par un moniteur ou un instructeur et pourra le cas échéant, faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés validée par la CNF.

Organisation :

La formation peut être répartie en demi-journées.

Qualification :

- La formation de dirigeant niveau I est attribuée, après une participation assidue au stage, par le délégué régional ou départemental (selon la structure organisatrice) ;
- Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation et ne fait l'objet d'aucune mise à jour.

Durée totale de la formation : 8h00

Programme de formation :

- Communication – Animation ;
- Techniques de communication ;
- Animation d'une réunion ;
- Animation d'une association ;
- Les moyens d'informations de la FFCT.

Filière dirigeant**Fiche 3 - Dirigeant structure Niveau III****Gestion et développement de l'association, finances, fiscalité, partenariats privés ou institutionnels.**

Stages mis en place par la commission nationale de Formation à la demande des structures fédérales en fonction des besoins.

Condition d'admission :

- Être volontaire et motivé ;
- Avoir 16 ans minimum ;
- Être licencié à la FFCT depuis 1 an au moins ;
- Procédure d'inscription informatique au sein de l'espace licencié.

Fonction :

- C'est un membre actif qui désire développer ses connaissances pour assumer des responsabilités au sein du CoDep, du CoReg ou de la FFCT.

Formation :

- La formation dirigeant niveau 3 est organisée par la Fédération ou le CoReg
- Elle est inscrite dans l'espace fédéral « formation » ;
- Elle est assurée par un moniteur ou un instructeur et pourra le cas échéant, faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés validée par la CNF.

Organisation :

- La formation peut être répartie en demi-journées.

Qualification :

- La qualification de dirigeant Niveau III est attribuée, après une participation assidue au stage, par la CNF. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation et ne fait l'objet d'aucune mise à jour.

Durée totale de la formation : 8h00

Programme de formation :

- L'association et sa gestion ;
- L'association et l'emploi ;
- L'association et la fiscalité ;
- L'association et le partenariat privé ou institutionnel ;
- L'association et son développement.

Filière animation

Fiche 4 - Diplôme fédéral niveau I « animateur club »

- Formation organisée par un CoDep, sous la responsabilité du DDF titulaire de la qualification moniteur fédéral ou instructeur fédéral. En cas d'absence de DDF, le président peut nommer un responsable avec l'accord du DRF ;
- Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- Obligation de désigner un responsable pédagogique qui peut être le responsable du stage ;
- Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou un instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.
- La formation « d'animateur Club » peut être organisée localement (regroupement de candidats au sein de quelques clubs) pour répondre à un besoin. Celle-ci se déroule sous couvert du DDF ou DRF, elle est organisée et encadrée par un moniteur.

Conditions d'admission :

- Être volontaire et motivé,
- Avoir 16 ans minimum pour suivre la formation,
- Être licencié à la FFCT depuis 1 an au moins,
- Procédure d'inscription informatique au sein de l'espace licencié.

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours civique de niveau 1) ou d'une qualification admise en équivalence.

Prérogatives et fonction :

La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les fondamentaux de l'accueil au sein d'un club et de la sécurité à vélo.

- C'est un animateur qui intervient au sein du club sous la responsabilité du président,
- Il accueille, conseille, fait découvrir la pratique aux nouveaux licenciés,
- Il veille au respect des règles de sécurité lors des activités,
- Il encadre les activités de découverte et d'initiation du club,
- Il peut ouvrir une école française de vélo dans le respect de la réglementation,
- Il prépare et organise la mise en place de l'accueil au sein du club.

Organisation de la formation :

- Formation théorique par l'apport de connaissances et partage d'expérience,
- Formation pratique par des séquences sur le terrain.
- **ATTENTION** : En cas d'accueil de mineurs de 16 ans avec nuitée, la réglementation ACM devra être respectée.

Évaluation :

- Une évaluation formative doit permettre d'apprécier les compétences du stagiaire dans une situation de découverte des activités (accueil et sécurité).

Qualification :

- L'acquisition de la qualification est validée au terme de la formation, par le responsable de stage après avis de l'équipe pédagogique.
- Le diplôme d'animateur club n'est acquis qu'à la majorité (18 ans révolus) et n'est pas soumis à une réactualisation des connaissances.

ATTENTION : Tout refus de qualification devra faire l'objet d'un avis motivé de la part du responsable du stage et validé par le DRF.

Durée totale de la formation : 16 heures - organisation en journées

Programme de formation :

Contenu de formation	Temps	Compétences à développer « Etre capable... »
Présentation de la structure fédérale	30 MN	<ul style="list-style-type: none"> • De différencier les rôles des différents échelons de la FFCT ; • D'informer les pratiquants sur les différentes activités de la Fédération.
Rôles et fonctions de l'animateur.	1H30	<ul style="list-style-type: none"> • D'accueillir et de conseiller les nouveaux licenciés ; • De proposer des activités aux licenciés dans la limite des prérogatives de l'animateur ; • D'informer les licenciés de la lutte contre les violences et les discriminations (citoyenneté et principes républicains). • D'organiser le déplacement d'un groupe à vélo ; • De s'adresser à un groupe pour présenter la sortie ; • De donner les consignes de sécurité /règles du Code de la route et comportements ;
Encadrement du groupe : la sécurité et les comportements	5H	<ul style="list-style-type: none"> • D'informer le groupe sur les règles d'utilisation des voies de circulation ; • D'encadrer un groupe en appliquant les règles de sécurité ; • De maîtriser le vélo à allures différentes ; • De faire respecter les règles de circulation et le partage des espaces de pratique ; • De suivre une procédure en cas d'accident. • De connaître les différentes parties et accessoires du vélo ; • De donner les conseils pour le fonctionnement du vélo ;
Mécanique de terrain.	3H	<ul style="list-style-type: none"> • De donner les conseils pour effectuer les réglages de base ; • De vérifier les différents organes de sécurité du vélo ; • De conseiller sur l'entretien courant du vélo ; • D'effectuer une réparation de base.
Orientation : lecture de carte.	3H30	<ul style="list-style-type: none"> • D'interpréter les types de cartes utilisées pour la route et le VTT ; • De reconnaître les symboles des cartes ; • D'orienter sa carte en fonction des éléments extérieurs ; • De suivre un parcours tracé sur une carte (route et VTT) ; • De se situer sur la carte.
Organisation d'une activité : La Cyclodécouverte®	30MN	<ul style="list-style-type: none"> • De donner les principes d'une Cyclodécouverte® et de son règlement.
L'accueil au sein du club : La convention Pré-accueil.	1H	<ul style="list-style-type: none"> • De définir les conditions pour créer une convention Pré-accueil dans un club ; • De gérer l'organisation administrative, remplir et suivre le dossier d'une demande de Pré-accueil.
Bilan et clôture du stage.	1H	<ul style="list-style-type: none"> • Échange sur l'expérience de la formation vécue.

Filière éducateur

Fiche 5 - Diplôme fédéral niveau II « Initiateur fédéral »

- Formation organisée par un CoReg sous la responsabilité du DRF ;
- La formation peut être déléguée à un CoDep par le DRF ;
- Le stage est placé sous la responsabilité du DDF titulaire de la qualification moniteur fédéral ou instructeur fédéral ;
- Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- Obligation de désigner un responsable pédagogique ;
- Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

ATTENTION : Une formation regroupant « animateur et initiateur » peut être organisée afin de répondre à des besoins spécifiques d'encadrement. Elle doit répondre aux obligations des alinéas précédents. La durée peut alors être ramenée à 40 h.

Conditions d'admission et prérequis :

- Être volontaire et motivé ;
- Être licencié à la FFCT ;
- Être titulaire du diplôme d'animateur ;
- Avoir 18 ans dans l'année pour suivre la formation ;
- Être titulaire du PSC1 ou d'une qualification admise en équivalence ;
- Avoir la maîtrise des fondamentaux du vélo : équilibre-propulsion-conduite.

Prérogatives et fonction :

- C'est un éducateur ou une éducatrice qui intervient auprès d'un public de jeunes mineurs et/ou d'adultes ;
- Il encadre en autonomie les activités au sein d'un club ;
- Il accompagne et anime un groupe ;
- Il initie aux apprentissages techniques du vélo ;
- Il forme les pratiquants au cyclotourisme ;
- Il peut créer une école française de vélo ;
- Il développe et encadre les activités de mobilité à vélo, dans le cadre d'une « Vélo-école ».

Mise en œuvre :

- Formation théorique par l'apport de connaissances et du partage d'expérience ;
- Formation pratique par la mise en place sur le terrain de situations pédagogiques et techniques, qui demandent de la part du candidat la maîtrise des fondamentaux du vélo (équilibre – propulsion – conduite) ;
- Stage pratique en structure ;

Évaluation :

- Évaluation formative qui doit permettre d'apprécier les compétences du stagiaire dans des domaines suivants :
 - Interventions pédagogiques ;
 - Compétences techniques ;
 - Connaissances réglementaires ;
 - Sécurité dans la pratique ;

- En cas d'insuffisance dans un domaine, un complément de formation peut être demandé pour valider la formation ;
- Un stage pratique est à effectuer dans une structure de la Fédération française de cyclotourisme, dans les 6 mois qui suivent le stage d'initiateur. Il se déroule :
 - Sous couvert d'un éducateur fédéral (initiateur ou moniteur) validé par le responsable pédagogique du stage ;
 - Il correspond à la mise en œuvre de situations techniques et pédagogiques au travers de 3 séances d'encadrement auprès d'un public de jeunes et d'adultes. ;
 - Un rapport relatif à la mise en place de ces 3 actions devra être remis à l'éducateur fédéral pour avis, au responsable pédagogique et au DRF pour validation. Il devra préciser le contexte des interventions, le descriptif de celles-ci et une auto évaluation.

Qualification :

- L'acquisition de la qualification est validée par le DRF, après avis du responsable du stage, (si celui-ci est différent du DRF) et de l'équipe pédagogique ;
- Le diplôme d'initiateur fait l'objet d'une réactualisation tous les 5 ans.

La durée totale de la formation : 32 heures soit 4 jours consécutifs ou non.

Programme de formation :

Contenu de formation	Temps	Compétences à développer « Être capable... »
1. Rôles et fonctions de l'initiateur fédéral	30 Mn	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la fonction d'initiateur fédéral et les domaines d'intervention. • De proposer des activités aux licenciés dans la limite des prérogatives de l'initiateur ;
2. Responsabilités des éducateurs	1H30	<ul style="list-style-type: none"> • D'informer les licenciés de la lutte contre les violences et les discriminations (citoyenneté et principes républicains) ; • De définir les différentes responsabilités des éducateurs (responsabilité civile, responsabilité pénale; obligation de moyens).
3. Technique (maîtrise du vélo, pilotage).	8H	<ul style="list-style-type: none"> • De définir les "fondamentaux" techniques des activités du vélo ; • De maîtriser les gestes techniques : équilibre/ propulsion / pilotage ;
4. Connaissance du milieu naturel.	2H	<ul style="list-style-type: none"> • D'expliquer la vie des êtres (faune – flore) vivants dans leur milieu ; • D'adopter et de faire adopter des comportements visant à respecter l'environnement et la biodiversité.
5. Orientation (rando-guide, boussole).	4H	<ul style="list-style-type: none"> • De réaliser un rando-guide ; • D'utiliser la boussole pour se guider ou se repérer ; • De suivre et contrôler le groupe en déplacement.
6. Conception et réalisation d'une randonnée.	3H30	<ul style="list-style-type: none"> • De concevoir une Cyclodécouverte® adaptée à son public et de la réaliser ; • De tracer un itinéraire sur une carte.
7. Règlementation afférente à la vie collective	1H	<ul style="list-style-type: none"> • De différencier tous les types d'accueil à la journée ou en séjours ; • D'appliquer et de faire respecter la réglementation relative aux publics concernés (adultes et mineurs).

8. Animation hors-vélo dans le cadre de séjours.	3H	<ul style="list-style-type: none"> • De connaître et faire appliquer les réglementations afférentes aux règles de vie adaptées au public ; • De concevoir des activités de découverte (nature, scientifique, patrimoine...) ; • D'organiser et de gérer des activités de veillée ; • D'organiser le planning d'un week-end pour les jeunes et adultes d'un club.
9. Approche pédagogique (mise en place et application d'une séance).	2H30	<ul style="list-style-type: none"> • De déterminer les paramètres de la démarche pédagogique à partir d'une séance technique réalisée par le formateur, • De différencier les phases d'une séance (prise en main, corps de séance, retour au calme), • D'être en situation d'encadrement lors d'une séance. • D'appliquer la réglementation relative à l'accueil de mineurs au sein d'un club (règles de l'encadrement – obligations – responsabilité) ;
10. Accueil de mineurs au sein d'un club	2H	<ul style="list-style-type: none"> • De créer et d'animer une école française de vélo ; • (Aspects administratifs, aspects financiers, organisation des activités, challenge etc...) ; • De définir les grandes lignes d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique pour des jeunes .
11. Connaissance des publics et comportement citoyen.	1H	<ul style="list-style-type: none"> • De définir les caractéristiques et les attentes des différents publics (enfants, ados, adultes, seniors) ; • D'éveiller à l'éducation citoyenne : respect des règles, lutte contre les discriminations dans la pratique.
12. Vélo-École.	1H	<ul style="list-style-type: none"> • De développer une vélo école au sein du club ; • D'apprendre l'aisance à vélo à des fins de mobilité et de contrôler un groupe en ville ; • D'animer un cycle complet de 10 séances d'une vélo école.
13. Évaluation	2H	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation formative ; • Stage pratique.

Filière éducateur

Fiche 6 - Jeune éducateur fédéral (JEF)

- La formation doit être validée par la CNF ;
- Elle est déléguée au CoReg et placée sous la responsabilité du DRF ;
- La formation peut être déléguée à un CoDep sous la responsabilité du DDF titulaire de la qualification moniteur fédéral ou instructeur fédéral ;
- Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- Obligation de désigner un responsable pédagogique ;
- Elle est assurée par des intervenants, moniteurs ou instructeurs, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés ;
- La durée de formation est de 40 h.

Conditions d'admission et prérequis :

- Être volontaire et motivé ;
- Être licencié à la FFCT ;
- Avoir été dans une école française de vélo au moins 3 ans ;
- Avoir au moins 16 ans et moins de 18 ans au premier jour du stage ;
- Être titulaire du PSC1 ou d'une qualification admise en équivalence.

Prérogatives et fonction :

- Il est considéré(e) comme « stagiaire » jusqu'à l'obtention de la majorité ;
- En tant que mineur, il ne peut exercer qu'en présence d'un éducateur fédéral majeur.

Le jeune éducateur fédéral se verra attribuer le diplôme d'initiateur à l'âge de 18 ans avec les prérogatives ci-dessous :

- C'est un éducateur ou une éducatrice qui intervient auprès d'un public de jeunes mineurs et/ou d'adultes ;
- Il encadre en autonomie les activités au sein d'un club ;
- Il accompagne et anime un groupe ;
- Il initie aux apprentissages techniques du vélo ;
- Il forme les pratiquants au cyclotourisme ;
- Il peut créer une école française de vélo ;
- Il développe et encadre les activités de mobilité à vélo, dans le cadre d'une « Vélo-école ».

Mise en œuvre :

- Formation théorique par l'apport de connaissances et partage d'expérience ;
- Formation pratique par la mise en place sur le terrain de situations pédagogiques et techniques ;
- Stage pratique en structure.

ATTENTION : Si le stage comporte au moins 7 stagiaires et au moins une nuitée il doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services de l'Etat comme accueil collectif de mineurs.

Évaluation :

- Évaluation formative qui doit permettre d'apprécier les compétences du stagiaire dans des domaines suivants :
 - Interventions pédagogiques ;
 - Compétences techniques ;
 - Connaissances réglementaires ;
 - Sécurité dans la pratique.
- En cas d'insuffisance dans un domaine, un complément de formation peut être demandé pour valider la formation.
- Un stage pratique à effectuer dans une structure de la Fédération française de cyclotourisme, dans les 6 mois qui suivent le stage d'initiateur. Il se déroule :
 - Sous couvert d'un éducateur fédéral (initiateur ou moniteur) validé par le responsable pédagogique du stage ;
 - Il correspond à la mise en œuvre de situations techniques et pédagogiques au travers de 3 séances d'encadrement auprès d'un public de jeunes et d'adultes ;
 - Un rapport de la mise en place de ces 3 actions devra être remis à l'éducateur fédéral pour avis, au responsable pédagogique et DRF pour validation. Il devra préciser le contexte des interventions, le descriptif de celles-ci et une auto évaluation.

Qualification :

- L'acquisition de la qualification est validée par le DRF, après avis du responsable du stage, si celui-ci est différent du DRF et de l'équipe pédagogique ;
- Pour les JEF la période de 5 ans commence à la validation du diplôme.

Filière éducateur

Fiche 7 - Diplôme fédéral niveau III « Moniteur fédéral »

- La formation doit être déposée auprès de la Fédération au plus tard au 31 octobre de l'année N-1
- Elle doit être agréée par la CNF ;
- Un référent CNF est à la disposition du CoReg pour accompagner la mise en place technique et pédagogique ;
- Elle est déléguée au CoReg et placée sous la responsabilité du DRF ;
- Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- Obligation de désigner un responsable pédagogique titulaire de la qualification d'instructeur ;
- Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

Conditions d'admission :

- Être volontaire et motivé ;
- Être licencié à la FFCT ;
- Procédure d'inscription informatique au sein de l'espace licencié.

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours civique de niveau 1) ou d'un d'une qualification admise en équivalence ;
- Être titulaire du diplôme d'initiateur fédéral depuis au moins un an.

Prérogatives et fonction :

- C'est un éducateur ou une éducatrice qui intervient auprès d'un public de jeunes mineurs et/ou d'adultes ;
- Il organise et coordonne le programme d'activité d'une structure ;
- Il conçoit et anime le perfectionnement technique ;
- Il organise et gère des séjours et VI jeunes et adultes (union européenne) ;
- Il développe tous types de projets autour du vélo ;
- Il encadre en autonomie et dans le respect de la sécurité les activités au sein d'un club ;
- Il accompagne et anime un groupe ;
- Il forme les pratiquants au cyclotourisme ;
- Il développe et encadre les activités de la mobilité à vélo, dans le cadre d'une « Vélo-école » ;
- Il intervient dans les formations fédérales ;
- Il peut occuper les fonctions de délégué départemental à la formation et de délégué régional à la formation sur dérogation de la CNF.

Organisation de la formation :

- Formation théorique par l'apport de connaissances et de partage d'expérience ;
- Formation pratique par la mise en place sur le terrain de situations pédagogiques et techniques, qui demande de la part du candidat la maîtrise des fondamentaux du vélo (équilibre – propulsion – conduite) et de technique particulière du vélo ;
- Présence d'un groupe de jeunes mineurs durant 24h avec une nuitée ;
- Stage pratique en structure.

Évaluation :

L'évaluation du candidat doit permettre de valider les connaissances et compétences acquises lors de la formation. Les modalités font l'objet d'un document cadre de la CNF et de l'ETN.

- 1- Connaissances : oral sur deux questions ;
- 2- Pédagogie : préparation et conduite de séance ;
- 3- Technique : pratique de terrain avec des aspects techniques (conduite/maniabilité /orientation / Connaissance mécanique / sécurité) ;
- 4- Un stage pratique à effectuer dans une structure de la Fédération française de cyclotourisme, dans l'année qui suit le stage de moniteur. Il se déroule de la façon suivante :
 - Sous couvert d'un éducateur fédéral (moniteur) validé par le responsable pédagogique du stage ;
 - Les actions à mener sont de deux types envers deux publics différents (jeunes et adultes) :
 - Des situations techniques et pédagogiques au travers de plusieurs séances (6 à minima) complètes d'encadrement, (préparation – encadrement – évaluation) ;
 - De l'encadrement d'un séjour de 3 jours avec 2 nuitées ;
 - Un rapport relatif à la mise en place devra être remis au responsable pédagogique, qui après avis de celui-ci le restituera au référent CNF pour validation finale. Le rapport devra préciser le contexte des interventions, le descriptif de celles-ci et une auto évaluation.

Qualification :

- Le titre de moniteur sera acquis (ou ajourné, ou stage à refaire) après évaluation du rapport de stage pédagogique ;
- L'acquisition de la qualification finale est validée par le DRF ;
- Le diplôme de moniteur fédéral fait l'objet d'une réactualisation tous les 5 ans ;
- Tout refus de qualification devra être accompagné d'un avis motivé de la part du responsable du stage et validé par le référent CNF.

La durée totale de la formation : 48 heures soit 6 jours consécutifs ou non

Programme de formation :

Contenu de formation	Temps	Compétences à développer « Etre capable... »
1- Rôles et fonctions du moniteur fédéral	1H	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la fonction de moniteur fédéral et les domaines d'intervention ; • De définir les différentes responsabilités des éducateurs (responsabilité civile, responsabilité pénale, obligation de moyens) ; • De rappeler les valeurs républicaines.
2- Comportements et adaptations physiologiques en cyclotourisme	5H	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les bienfaits d'une pratique sportive pour les différents publics (enfants, adultes, seniors, PSH) ; • De caractériser les différents publics (besoins physiologiques et leurs limites) ; • D'identifier les différentes filières énergétiques utilisées lors de la pratique du cyclotourisme ; • De comprendre les mécanismes d'adaptation de l'organisme à l'effort lors d'une pratique du vélo ; • De proposer des séances adaptées aux différents pratiquants (enfant, adulte, sénior) et les inscrire dans une progression ; • De maîtriser les mécanismes de base de la récupération ; • D'identifier les différentes pathologies liées à la pratique du vélo ;

3- Comportement des différents publics	1H	<ul style="list-style-type: none"> • De comprendre l'intérêt d'un test à l'effort et d'utiliser des outils simples de contrôle ; • D'utiliser un cardio fréquencemètre et de définir les zones d'efforts. • De comprendre l'évolution sociologique et les comportements allant des enfants aux seniors, • D'identifier les attentes des différents publics (enfants, ados, adultes, seniors) ; • D'intégrer les principes de la mixité des publics (femmes, PSH, public éloigné) ; • De définir les grands stades de l'apprentissage.
4- Méthodologie adaptée à la construction de séance	1H30	<ul style="list-style-type: none"> • De définir les fondamentaux d'une séance et d'un cycle d'apprentissage ; • De préparer une fiche pédagogique de séance ; • De définir des séances sur des thèmes techniques en route, VTT, Gravel ; • De définir des séances sur des thèmes liés au tourisme et à la découverte du patrimoine d'un territoire.
5- Préparation de séances techniques	1H30	<ul style="list-style-type: none"> • De construire des séances dans une logique de progression technique inscrite dans un cycle ; • Évaluation initiale – choix des exercices – mise en place – progression – évaluation finale.
6- Gestion de la vie collective et citoyenne dans le cadre de séjours	2H	<ul style="list-style-type: none"> • D'assurer l'organisation de la vie collective et citoyenne en séjour ; • De construire des séances (grands jeux, activité collective, jeux d'adresse...) • D'assurer l'animation du groupe hors des activités du vélo.
7- Encadrement des pratiquants sur le terrain	4H	<p>De garantir des conditions de pratique en sécurité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser et faire appliquer les règles et usages des activités du vélo ; • D'utiliser le matériel adapté et conforme aux règles de sécurité ; • De veiller au bon fonctionnement du matériel et assurer les réparations pendant la pratique ;
8- Réalisation de la randonnée à thème en présence des jeunes	4H	<ul style="list-style-type: none"> • De concevoir un parcours selon un thème donné ; • D'identifier les règles et usages d'encadrement des mineurs ; • D'identifier les sites et itinéraires adapté au public dans les meilleures conditions de pratique ; • De concevoir le projet dans sa globalité (conception du projet, mise en œuvre et bilan).
9- Conduite de séances techniques et bilan (peut servir de support pour l'évaluation pédagogique)	8H	<ul style="list-style-type: none"> • De diriger des séances techniques adaptées à différents publics ; • D'organiser l'activité du groupe, dans le respect des règles de sécurité ; • D'évaluer son action ; • D'évaluer la progression des pratiquants ; • D'adapter son action pédagogique et modifier l'organisation des exercices ; • De corriger et d'apporter des solutions.

10- Séjours et organisation des activités adultes	6H	<ul style="list-style-type: none"> • D'organiser un séjour en connaissant les cadres réglementaires et fédéraux ; • D'accompagner dans le respect des règles de sécurité un séjour.
11- Utilisation du GPS et repérage des circuits (Véloenfrance)	3H	<ul style="list-style-type: none"> • De faire fonctionner un GPS ; • De donner les coordonnées d'un point et de le replacer sur la carte ; • De relever un itinéraire, d'enregistrer et de transférer cet itinéraire ; • De transférer une trace sur le GPS et de suivre cette trace .
12- Préparation d'un itinéraire et lecture de paysage	2H	<ul style="list-style-type: none"> • De préparer une randonnée ; • De lister les phases de préparation d'une itinérance sur plusieurs jours ; • De repérer sur la carte des points d'observation possibles du paysage ; • De relever le tracé sur la carte en passant par des points obligatoires ; • De décrire les aspects structurants du paysage (relief, formes, unités, couleurs, utilisations, signes culturels, habitat, minéral, flore, faune, etc.) ; • De réaliser un profil du parcours .
13- Organisation d'une randonnée (Peut servir de support pour l'évaluation technique et pédagogique)	3H	<ul style="list-style-type: none"> • De présenter le projet ; • D'organiser la sortie (parcours, matériel, logistique, sécurité) ; • De conduire le groupe (orientation, sécurité) ; • D'animer la randonnée dans le domaine du tourisme ; • D'animer la randonnée sur le thème nature ou d'expliquer les milieux naturels traversés ; • D'animer une lecture de paysage.
14- EVALUATION	6H	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve orale : exposé sur 2 thèmes ; • Épreuve pédagogique : conduite de séances dans le cadre des ateliers organisés ; • Épreuves techniques : elles doivent permettre d'apprécier les aspects techniques (maniabilité – orientation – mécanique – comportement et sécurité).

Filière éducateur**Fiche 8 – Diplôme fédéral niveau IV « Instructeur fédéral »**

- La formation d'instructeur est organisée par la commission nationale de formation. Elle se déroule au centre technique national des 4 vents à Aubusson d'Auvergne (63) ;
- Elle est assurée par des intervenants, instructeurs, cadres techniques, moniteurs et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

Conditions d'admission :

- Être volontaire et motivé ;
- Être licencié à la FFCT ;
- Procédure d'inscription informatique au sein de l'espace licencié.

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours civique de niveau 1) ou d'une qualification admise en équivalence ;
- Être titulaire du diplôme de moniteur fédéral depuis au moins un an.

Prérogatives et fonction :

- C'est un éducateur reconnu pour son expertise dans le domaine du cyclotourisme ;
- Il conçoit et encadre des projets de développement du cyclotourisme ;
- Il est force de propositions au sein de différents groupes de réflexion sur les sujets de formation ;
- C'est un formateur de cadres ;
- Il participe à l'élaboration de documents techniques et pédagogiques ;
- C'est un référent technique auprès des partenaires institutionnels.

Mise en œuvre :

La formation d'instructeur repose sur un stage en présentiel et un travail de réflexion à mener sur un thème choisi par le candidat et validé par la CNF.

- Formation théorique : Apport de connaissance et d'échanges d'expérience entre les stagiaires ;
- Formation pratique en structures : Gestion et encadrement d'un stage de formation d'éducateur ou de dirigeant (projet – intervention – évaluation – bilan) ;
- Soutenance d'un mémoire à partir d'un thème choisi par le candidat au sein d'une liste non exhaustive.

Évaluation :

Le candidat sera évalué sur :

- Le mémoire (+ ou - 25 pages) : rédaction, organisation, utilisation des connaissances et réflexion par rapport au sujet ;
- La soutenance orale suivie d'un entretien : contenu, support utilisé et capacité à restituer ;
- Le compte rendu du stage pratique : il doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à mener une action de formation.

Qualification :

- La qualification d'instructeur est validée par la CNF ;
- Elle fait l'objet d'une réactualisation tous les 5 ans ;
- Tout refus de qualification devra faire l'objet d'un avis motivé de la part du président de la CNF.

La durée totale de la formation : 2 jours de formation + 1 jour d'évaluation

Programme de formation :

Contenu de formation	Temps	Compétences à développer
		« Être capable... »
1- Le projet sportif fédéral	1H30	<ul style="list-style-type: none"> • De s'approprier les phases de construction du projet ; • De maîtriser les enjeux du projet sportif fédéral ; • De déterminer le rôle des différents acteurs du PSF.
2- Méthodologie du mémoire	3h30	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir un sujet ; • D'élaborer un plan provisoire ; • De travailler sur le mémoire : Biblio – Théorisation – Exercices.
3- Réalisation de support	3h	<ul style="list-style-type: none"> • De choisir un support adapté (vidéo ou PPT) ; • De le concevoir ; • De le mettre en cohérence avec le mémoire.
4- Enseignement et transmission des savoirs	3h	<ul style="list-style-type: none"> • De transmettre un contenu technique et pédagogie ; • D'organiser et de préparer une intervention ; • De communiquer.
5- Connaissances théoriques liées aux thèmes de la formation	3h	<ul style="list-style-type: none"> • D'identifier les connaissances fondamentales pour chaque thème ; • De maîtriser les contenus pour mieux les transmettre ; • De mobiliser les ressources disponibles.
6- Thèmes pour les mémoires Liste non exhaustive	2h	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique du Cyclotourisme ; • Perfectionnement mécanique ; • Perfectionnement au pilotage VTT ; • Maîtrise du vélo : maniabilité route ; • Environnement et développement durable ; • Accueil et accompagnement de personnes en situation de handicap ; • Lecture de paysage ; • Cyclotourisme et santé : Vélo bien-être FFvélo ; • Cyclotourisme et prescription médicale : Vélo santé FFvélo ; • Compréhension et maîtrise du GPS ; • La sécurité à la FFCT ; • Organisation des activités jeunes ; • Éducation routière ; • Orientation ; • Séjours adultes : Moniteur tourisme international ; • Le vélo à assistance électrique ; • Outil informatique ; • Mobilité à vélo : initiateur mobilité à vélo ; • Cyclotourisme et patrimoine ; • Les éducateurs et les grandes manifestations fédérales.

Filière mobilité

Fiche 9 - Initiateur mobilité à vélo

La Mobilité à vélo est une des activités proposées par nos structures (Clubs, CoDep, CoReg) dans le cadre des Vélo-Écoles. Il s'agit de proposer un accueil pour les personnes qui souhaitent apprendre ou réapprendre les fondamentaux et la sécurité à vélo, dans le cadre de la mobilité active en milieu urbain et péri-urbain.

- Les stages d'Initiateur Mobilité à Vélo sont organisés sous couvert de la Fédération ;
- Les intervenants sont à minima titulaire du diplôme de moniteur fédéral ou des personnalités qualifiées.

Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération.

Prérogatives :

- Il encadre à titre bénévole les activités d'une Vélo-École ;
- Il conduit à l'acquisition des premiers apprentissages de la pratique du vélo en sécurité ;
- En aucun cas il n'a vocation à encadrer de la randonnée à vélo.

Mise en œuvre :

- Formation théorique ;
- Formation pratique en milieu sécurisé ;
- Formation en situation réelle.

Programme de formation : 24 à 32 heures

- Le contexte fédéral et de pratique ;
- La connaissance de l'engin et les réglages du vélo ;
- La mécanique de base ;
- La maîtrise de l'engin ;
- La réglementation ;
- Lecture de carte et plans ;
- Le déplacement en toute sécurité / La conduite de groupe en sécurité ;
- Les situations particulières liées au déplacement urbain ;
- La sécurité, prévention, secours ;
- Règles de circulation, déplacement en sécurité, placement dans le trafic ;
- Théorique : connaître le fonctionnement d'une "vélo école".

Évaluation :

- Un QCM : principalement sur la sécurité, les connaissances du Code de la route et sur les comportements dans le partage des espaces de la « rue » ;
- Une séance pédagogique : conduite de séance (15') sur un thème tiré au sort.

Filière mobilité

Fiche 10 - Le « savoir-rouler à vélo »

Le savoir rouler à vélo « SRAV » est un programme interministériel d'apprentissage du vélo destiné aux enfants de 6 à 11 ans mis en place par l'État, il permet de former les jeunes aux bons comportements à adopter à vélo dans le cadre des déplacements en milieu urbain et de les sensibiliser au partage des espaces d'évolution. Il peut se faire dans le cadre scolaire, extrascolaire, ou des activités du club. Il se répartit en trois Modules.

Prérequis :

- Être titulaire d'un diplôme d'un diplôme animateur - initiateur – ou moniteur fédéral.

Objectifs du module :

- Connaissance du programme et prise en main de la plateforme ministérielle ;
- Organisation des séances ;
- Appropriation des outils pédagogiques du programme.

Programme de formation : 24 heures + ou - (adaptable après positionnement des stagiaires)

- Présentation du programme :
 - Préparation et planification ;
 - Caractéristiques des publics et des milieux d'intervention ;
 - Evaluation des besoins ;
 - Adaptation du projet à la structure.
- Mise en œuvre du projet : Préparation des séances
- Préparation du matériel :
 - Organisation de l'espace ;
 - Prise en charge des enfants ;
 - Consignes ;
 - Evaluation du groupe ;
 - Mise en place de l'action.
- Organiser la sécurité de la pratique :
 - Moyen à mettre en œuvre ;
 - Capacités techniques et physiques des enfants ;
 - Vérification du matériel ;
 - Préparation de l'itinéraire en ville ;
 - Gestion des situations d'incidents ou d'accidents.

4 - FORMATION CONTINUE

Stages nationaux organisation fédération

- Fiche 11- Accueil et encadrement de personne en situation de handicap
- Fiche 12 - Cyclotourisme et prescription médicale « Vélo Santé FFvélo »
- Fiche 13 - La sécurité à la FFCT
- Fiche 14 - Les séjours adultes « L'accompagnateur tourisme international »
- Fiche 15 - Organisation d'activités jeunes

Stages régionaux organisation CoDep ou CoReg

- Fiche 16 - Perfectionnement au pilotage VTT (2 jours)
- Fiche 17 - Maîtrise du vélo : Maniabilité route
- Fiche 18 - Le vélo à assistance électrique (VAE)
- Fiche 19 – Perfectionnement mécanique
- Fiche 20 - Environnement et développement durable mécanique
- Fiche 21 - Lecture de paysage
- Fiche 22 - Cyclotourisme et Sport-Santé Vélo bien-être FFvélo
- Fiche 23 : Orientation
- Fiche 24 - Compréhension et maîtrise du GPS
- Fiche 25 - Conception d'un itinéraire et balisage
- Fiche 26 - Accompagnement de Cyclodécouverte®
- Fiche 27 - Outil informatique

Formation continue

Fiche 11 - Accueil et encadrement de personne en situation de handicap (2 jours)

Organisation :

- Stage mis en place conjointement commission PSH – ETN - CNF

Condition d'admission :

- Etre licencié au sein de la Fédération

Durée de la formation : 16 heures

Organisation de la formation :

- Formation théorique : Caractéristiques du public PSH et particularité de la pratique du vélo ;
- Formation pratique : découverte de la pratique et du matériel utilisé.

Objectifs du module :

- Mettre en lumière les savoir-faire ;
- Faire connaître les bonnes pratiques ;
- Valoriser les expériences innovantes.

Contenus à développer :

- Les publics en situation de handicap, aspects psychologiques ;
- L'intégration de la personne handicapée dans un groupe ;
- Le label "Arc en ciel aventure (ACA)" et les organisations nationales ;
- Relations entre établissement spécialisé et club, la convention ;
- Démarches permettant au sujet d'être acteur de ses apprentissages ;
- Accueil en club et les organisations locales ;
- Le livret d'accueil ;
- Échanges d'expériences ;
- Présentation de matériel adapté ;
- Les attentes des personnes en situation de handicap,
- La responsabilité de l'encadrement.

Formation continue

Fiche 12 - Cyclotourisme et prescription médicale : Vélo Santé FFVélo (32 heures)

L'encadrement du sport sur ordonnance est régi par un décret en date du 30 décembre 2016. Il définit les conditions de qualifications des intervenants en fonction de l'état physique du patient.

Organisation :

- Le stage est organisé conjointement par la commission médicale et l'équipe technique nationale ;
- Il est inscrit dans l'espace fédéral.

Durée de la formation : 32 h dont 24h en présentiel

Condition d'admission et prérequis :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Être moniteur fédéral en cours de validité.

Prérogatives :

- Dans le cadre d'une prescription médicale, le moniteur « vélo santé FFVélo » peut encadrer des patients atteints d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique sans aucune limitation physique ;
- Intervention dans le respect de l'annexe 4 de l'instruction interministérielle du 3 mars 2017.

Organisation de la formation :

- Formation à distance : partie réglementaire et recommandations ;
- Formation théorique et pratique : Relative aux pathologies et la prise en charge des pratiquants.

Objectifs du module :

- Apporter des connaissances théoriques (connaissances des maladies et des précautions à mettre en place) et pratiques (adapter la pratique et la pédagogie au public) aux moniteurs de la Fédération pour organiser au sein des clubs des activités « vélo » à titre préventif ou thérapeutique à partir d'une prescription médicale.

Contenu à développer :

- Connaissance de la réglementation en vigueur ;
- Connaître l'environnement du patient ;
- Connaître les recommandations internationales et les principes du sport santé ;
- Connaître les différentes préventions (primaire, secondaire et tertiaire) ;
- Connaître les publics atteints de maladies chroniques dont les ALD ;
- Savoir organiser une pratique adaptée, sécurisante et progressive ;
- Savoir animer une séance, évaluer les progrès, l'adapter, entretenir la motivation ;
- Savoir faire un bilan pertinent (prise en compte des déterminants du succès ou de l'échec) pour le patient et le prescripteur ;
- Savoir agir face à un accident ;
- Connaître les caractéristiques des principales pathologies chroniques (inaptitudes, contraintes, complications, signes d'alerte de la tolérance de la pratique sportive) ;

Qualification : la qualification de « Moniteur fédéral » mention « Vélo Santé FFVélo » est attribuée à l'issue de la formation.

Formation continue

Fiche 13 - La sécurité à la FFCT (1 jour)

Cette formation est ouverte en priorité aux licenciés au sein des structures qui exercent la fonction de « délégué sécurité » DRS – DDS – DS club.

Organisation :

- Il est organisé par la commission nationale sécurité ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération.

Objectifs du module :

- Maîtriser la réglementation de la circulation à vélo, seul ou en groupe quelle que soit la voie (route, chemin, sentier, etc.) ;
- S'approprier la réglementation concernant l'organisation des manifestations sur la voie publique ;
- S'approprier la charte du cyclotouriste et du vététiste ;
- Découvrir les actions de la FFCT dans les domaines de la sécurité.

Contenus à développer :

- Organisation :
 - La sécurité à la FFCT, la priorité ;
 - Le délégué sécurité, son rôle, ses interventions ;
 - L'assistant de parcours, son rôle ;
 - Réglementation ;
 - Le règlement type des organisations sur la voie publique ;
 - La charte des organisations ;
 - Le Code de la route (nouveaux panneaux) ;
 - Le Code de la rue.
- Aménagements :
 - Les aménagements routiers ;
 - Les angles morts ;
 - Le double sens cyclable.
- Pratique et comportement :
 - Rouler en groupe en sécurité ;
 - Les bons réflexes à vélo ;
 - Les réactions face à l'accident ;
 - Exercices pratiques sur le terrain.

Formation continue

Fiche 14 - Les séjours adultes : L'accompagnateur tourisme international (2 jours)

Organisation :

- Par la commission nationale tourisme ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission et prérequis :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Être moniteur fédéral à jour de sa qualification.

Prérogatives :

- Le moniteur tourisme à vélo international peut organiser et encadrer des séjours à vélo sous l'égide de la Fédération hors Union Européenne.

Objectifs du module :

- Organiser et gérer un séjour à l'étranger hors UE ;
- Former des accompagnateurs pour encadrer le groupe en toute sécurité ;
- Aide à l'appropriation des réalités humaines et culturelles du pays visité ;
- Méthodologie des démarches administratives ;
- Outils facilitant l'intégration des participants.

Contenus à développer :

- Réglementation des séjours hors UE ;
- Cyclotourisme et voies publiques ;
- Cahier des charges des séjours ;
- Charte des organisateurs de séjours ;
- Guide de préparation d'un séjour.

Qualification : la qualification de « Moniteur fédéral » mention « accompagnateur tourisme international » est attribuée à l'issue du stage

Formation continue

Fiche 15 - Organisation d'activités jeunes (2 jours)

Ce stage est ouvert en priorité aux animateurs, initiateurs et moniteurs qui souhaitent accueillir des jeunes au sein du club.

Organisation :

- Organisation par la Fédération ou un CoReg sous couvert de la Fédération ;
- Il doit être déclaré dans la gestion informatique formation.

Durée de la formation : 16 heures

Condition d'admission et prérequis :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Être titulaire d'un diplôme animateur fédéral – initiateur fédéral – moniteur fédéral à jour du renouvellement.

Objectifs du module :

- Connaître le public jeune ;
- Connaître le cadre réglementaire des activités jeunes au sein de la Fédération ;
- Sensibiliser les éducateurs à l'organisation d'activités pour les jeunes ;
- Présenter les différentes activités.

Contenus à développer :

- Caractéristiques du public jeunes : Physiologie –Psychomotricité – Psychosociale ;
- Le cadre réglementaire :
 - Accueil de jeunes au sein des clubs ;
 - Cadre sécuritaire.
- Organisation de séjours jeunes « accueil collectif de mineurs » :
 - Cadre réglementaire ;
 - Activités ;
 - Encadrement.
- L'école française de vélo :
 - La démarche ;
 - Les structures labellisées ;
 - Projet éducatif ;
 - Projet pédagogique.
- Les différentes organisations :
 - Les activités d'éducation routière au sein des structures ;
 - Les Critériums du jeune cyclo route et VTT : règlement – organisation – épreuves ;
 - Le Rallye Raid VTT : réglementation – organisation ;
 - Le Randuro : réglementation – organisation ;
 - Les brevets fédéraux.
- Le programme interministériel « savoir rouler à vélo » présentation ;
- La formation du jeune cyclotouriste : matières de l'accès à l'autonomie – Carnet de progression.

Formation continue

Fiche 16 - Perfectionnement au pilotage VTT (2 jours)

Le stage s'adresse en priorité aux licenciés titulaires des qualifications initiateurs et moniteurs désirant se perfectionner.

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Posséder un VTT.

Objectifs du module :

- Se perfectionner dans la pratique du VTT de randonnée ;
- Acquérir les outils techniques et des méthodes d'apprentissage afin d'intervenir auprès d'un groupe et de corriger les gestes techniques de pilotage ;
- Maîtriser les composantes techniques de l'activité : dévers, franchissement en montée et en descente, équilibre, trajectoires ;
- S'initier au traçage de parcours et zones de maniabilité ;
- Contenus à développer ;
- Évaluation de groupe (zone test) ;
- Retour sur les composantes techniques de l'activité : ateliers de progression sur équilibre, freinage, trajectoire et propulsion ;
- Le franchissement en montée et en descente ;
- Traçage de zones ;
- Atelier descente : équilibre en virage, en saut, en devers ;
- Évaluation finale du groupe sur la zone technique test.

Formation continue

Fiche 17 - Maîtrise du vélo : Maniabilité route (2 jours)

Le stage s'adresse en priorité aux licenciés route titulaires des qualifications initiateurs et moniteurs désirant se perfectionner.

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Posséder un vélo de route.

Objectifs du module :

- Maîtriser son vélo dans différentes situations ;
- Acquérir les bons réflexes, individuellement et en groupe ;
- Prendre conscience de ses aptitudes.

Contenus à développer :

- Rappel des fondamentaux au travers d'exercices variés ;
- Comment éviter les pièges de la chaussée ;
- Respect des règles de la circulation ;
- Partager la route avec les autres usagers ;
- Évaluation sur un parcours varié en milieu péri-urbain en respectant les règles de circulation.

Formation continue

Fiche 18 - Le vélo à assistance électrique (VAE) (1 jour)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Posséder un vélo à assistance électrique (VAE).

Objectifs du module :

- Informer les utilisateurs et les éducateurs sur les particularités du VAE ;
- Apprendre les bons comportements.

Contenus à développer :

- Découverte du concept ;
- Différents usages du VAE ;
- Différents types de VAE ;
- Différents types d'assistance électrique ;
- Réglementation ;
- Choix du vélo en fonction de l'utilisation ;
- Fonctionnement d'un VAE ;
- Pilotage d'un VAE, démonstrations et essais.

Formation continue

Fiche 19- Perfectionnement mécanique (2 jours)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Avoir la qualification "initiateur ou moniteur fédéral".

Objectifs du module :

- Être capable d'entretenir ou former des licenciés à la mécanique des vélos ;
- Être capable d'adapter, par des réglages, les vélos aux utilisateurs.

Contenus à développer

- Connaître les caractéristiques des nouvelles technologies (groupes et périphériques) ;
- Composition de la boîte à outils (outillage, pièces de rechange) ;
- Étudier les paramètres liés aux cadres (réglages, matériaux et pathologie) ;
- Entretenir et régler les freins hydrauliques ;
- Entretenir et régler les suspensions. ;
- Chaîne et pédalage ;
- Réglage des dérailleurs (dressage de la patte, choix des gaines et câbles) ;
- Cintre et potence ;
- Montage des fourches et réglage des jeux de direction ;
- Montage roue, changer rayon, dévoilage ;
- Les différents types de Vélo ;
- Exercices pratiques – bilan.

Formation continue

Fiche 20 - Environnement et Développement durable (1 jour)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération.

Objectifs du module :

- Apporter aux licenciés des connaissances sur l'environnement et les inciter à respecter celui-ci ;
- Maîtriser quelques concepts environnementaux de base ;
- Comprendre l'approche systémique de l'environnement ;
- Comprendre les principaux enjeux des procédures micro et macro-environnementales.

Contenus à développer :

- Définition du développement durable ;
- La charte des organisations, la charte du pratiquant (Route et VTT) ;
- L'agenda 21 du sport français : les thèmes relatifs à la pratique du cyclotourisme ;
- La charte des organisations ;
- Classement des sites protégés et espaces naturels (Natura 2000, etc.) ;
- Les paysages, leur problématique ;
- Respect de l'environnement, la charte du pratiquant ;
- Actions spécifiques liées au développement durable, gestion durable d'une manifestation, gestion durable d'une association ;
- Étude d'une randonnée avec les différents paramètres à prendre en compte (action de terrain, mise en place d'une grille d'observation par les stagiaires).

Formation continue

Fiche 21 - Lecture de paysage (2 jours)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération.

Objectifs du module :

- Apporter aux licenciés des connaissances sur l'espace qui les entoure ;
- Expérimenter et s'approprier des méthodes et outils de lecture de paysage pour aborder un territoire ;
- Appréhender les potentialités d'un territoire en matière de tourisme à vélo ;
- Être capable d'analyser dans le contexte historique et culturel les relations qu'entretiennent les sociétés humaines avec leur environnement pour comprendre les paysages qui en résultent.

Contenus à développer :

- Observer un paysage, identifier, nommer, classer les différents éléments qui constituent le paysage ;
- Analyser les différents éléments constitutifs : comprendre ;
- Interpréter les relations entre les différents éléments.
- Étude de cas.

Programme :

- Le paysage : définition ;
- Le paysage : genèse ;
- Le paysage : ses caractéristiques, comment l'aborder ?
- Le paysage : critères d'analyse ;
- Le paysage : grille de lecture.

Organisation de la formation :

- À partir d'un point d'observation ;
- Traverser le paysage, faune, flore, roches ;
- Identification sur le lieu et photo pour mémoire ;
- Analyser, interpréter ;
- Synthèse.

Formation continue

Fiche 22 - Cyclotourisme et Sport-Santé : Vélo bien-être FFVélo (2 jours)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Avoir la qualification animateur fédéral.

Objectifs du module :

- Donner les informations qui permettront aux encadrants d'être pleinement acteurs du plan de protection santé ;
- Être à même d'expliquer, de manière compréhensible, comment est produit l'effort du cycliste ;
- Apprendre à adapter l'effort en fonction de la pratique souhaitée ;
- Entraînement, connaissance des limites et des possibilités de chacun ;
- Principes diététiques.

Contenus à développer :

- Plan protection-santé fédéral ;
- Les bienfaits du vélo ;
- Accueillir les nouveaux, ce nouveau public ;
- Prévention du risque cardio-vasculaire : Utilisation du cardio fréquencemètre ;
- Physiologie et gestion de l'effort ;
- Diététique et bonne conduite adaptée au cyclotourisme ;

Formation continue

Fiche 23 - Orientation (2 jours dont 1 jour de pratique)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération ;

Objectifs du module :

- Renforcement des compétences sur l'orientation ;
- S'orienter :
 - À l'aide d'une carte ;
 - À l'aide de la boussole.

Contenus à développer :

- Carte : lecture et utilisation ;
- La boussole : utilisation, relevé d'azimut, triangulation ;
- Le rando-guide : conception, utilisation ;
- Pratique de terrain.

Formation continue

Fiche 24 – Compréhension et maîtrise du GPS (2 jours)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Avoir des connaissances en orientation.

Prérogatives :

- Pour les moniteurs, ce stage peut leur permettre de former d'autres licenciés dans leur secteur sur une journée.

Organisation de la formation :

- Ce module peut être décomposé en 2 sous modules indépendants à la demande :
 - 1 - Découverte et configuration du logiciel Land avec exercices (**8 heures**) ;
 - 2 - Découverte, configuration et utilisation d'un GPS TwoNav (**8 heures**).

Objectifs du module complet :

- Stage complémentaire sur l'orientation ;
- Comprendre le fonctionnement d'un récepteur GPS ;
- Découverte et configuration d'un logiciel de cartographie ;
- Utiliser couramment son appareil dans les meilleures conditions.

Contenus à développer :

- Découverte des outils et installations sur PC ;
- Gestion des dossiers ;
- Éléments de cartographie ;
- Découverte et configuration du GPS TwoNav ;
- Exercices pratiques sur Land et le GPS TwoNav.

Formation continue

Fiche 25 - Conception d'un itinéraire et balisage (2 jours max)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération.

Objectifs du module :

- Intervenir dans son club pour l'organisation et la transmission des parcours réalisés ;
- Former des personnes pour récupérer des données locales de circuits ;
- Tracer des parcours à vocation touristique ;
- Contribuer au site « veloenfrance.fr » ;
- Permettre à des organisateurs de manifestations sur la voie publique de guider les pratiquants en toute sécurité ;
- Permettre aux autres usagers de la route de cohabiter avec les cyclistes avec sécurité.

Contenus à développer :

- Pour chaque circuit :
 - Utilisation du relevé automatique par GPS ;
 - Positionnement des points d'information : orientation, prudence et tourisme ;
 - Elaboration d'un texte résumant chaque parcours ;
 - Insertion des photos et identifier des lieux d'accueil de qualité (hébergement, restauration...) ;
 - Transmission d'un tracé en données GPS.
- Pour le fléchage :
 - Réglementations et interdictions ;
 - Méthodes et qualité du fléchage ;
 - Exemple de fléchage : la Semaine fédérale ;
 - Recommandations aux équipes de flêcheurs ;
 - Exercice de réalisation d'un fléchage : lecture analyse correction.

Formation continue

Fiche 26 – Accompagnement de Cyclodécouverte® (1 jour)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération ;

Objectifs du module :

- Inciter les clubs affiliés à proposer une Cyclodécouverte® locale ;
- Développer un réflexe " tourisme à vélo " sur les organisations FFCT ;
- Inciter à la formation d'animateurs pour encadrer un groupe de débutant.

Contenus à développer :

- La Cyclodécouverte®: principes de base, distance courte, accompagnement, allure promenade, haltes, visites ;
- La mise en place du concept ;
- La recherche touristique et culturelle ;
- L'accompagnateur, rôle et responsabilité ;
- L'encadrement : progression, sécurité ;
- L'accueil et l'animation du groupe ;
- Réalisation d'une Cyclodécouverte®;
- La convention de Pré-accueil ;
- Évaluation et bilan.

Formation continue

Fiche 27 - Outil informatique (2 jours)

Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération ;

Objectifs du module :

- Apprentissage à l'utilisation d'un ordinateur en vue d'effectuer des actions de bureautique au sein de sa structure ;
- L'outil informatique au service de la communication et à la demande.

Contenus à développer :

- Prise en main d'un système d'exploitation ;
- Gestion des fichiers ;
- Prise en main d'un logiciel ;
- Traitement de texte ;
- Conception d'un diaporama ;
- Tableur ;
- Logiciels utilitaires (dessin, photo, convertisseur, etc...) au service du licencié ;
- Utilisation d'Internet ;
- Messagerie ;
- Sites clubs ;
- Site et Intranet fédéral.

5 - RENOUELEMENT DES QUALIFICATIONS

Fiche 28 – Renouvellement des Qualifications

Une fois obtenu par le stagiaire, le diplôme (initiateur fédéral, moniteur fédéral, instructeur fédéral) est considéré « actif ». Pour continuer à se prévaloir du titre d'éducateur correspondant au diplôme obtenu, la qualification devra faire l'objet d'un renouvellement tous les 5 ans.

- Le renouvellement des éducateurs est conditionné à la participation à une journée d'actualisation des éducateurs (JAE) et à l'envoi d'un rapport d'activité au DRF pour l'initiateur club et le moniteur fédéral et à la CNF pour l'instructeur ;
- La participation à cette journée permet le renouvellement pour 5 années supplémentaires ;
- Les éducateurs membres d'une commission nationale de la Fédération sont considérés actifs pendant la durée de leur mandat ;

Cas particuliers :

En cas d'inactivité de la qualification supérieure à 5 ans, il faut une demande à la CNF :

- Lettre de motivation ;
- Descriptif des expériences antérieures comme éducateur FFCT ;
- Description du projet d'éducateur ;
- Participation obligatoire à la journée d'actualisation des éducateurs ;

ATTENTION :

- Pour les moniteurs Accompagnateurs Tourisme International (ATI), le renouvellement de sa mention « ATI » est assuré par la commission tourisme ;
- Pour Les moniteurs « Vélo Santé FFVélo » permettant l'encadrement du vélo sur prescription, le renouvellement est assuré par la commission sport-santé ;
- Pour les instructeurs, le renouvellement est assuré par la CNF.

6 - VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Fiche 29 - Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Seul le diplôme de moniteur peut être délivré par un dispositif de validation des acquis de l'expérience.

Objectif :

Faire valoir les années d'expériences associatives (encadrement et responsabilités) et professionnelles. La VAE peut-être partielle ou totale.

Procédure :

- Demande à déposer à la CNF ;
- Produire un dossier composé de deux parties (recevabilité – activités d'encadrement) – documents éventuels et documents obligatoires ;
- Le DRF peut être contacté pour avis consultatif ;
- Validation par la CNF.

Commission :

- Elle se réunit une fois par an, au plus tard le 30 juin de l'année.
- Le dossier doit être déposé au plus tard au 30 avril de l'année N.
- Elle est composée de 3 membres :
 - Le président de la commission ;
 - DTN ou son représentant(e) ;
 - Un instructeur impliqué dans la formation sans être membre de la CNF.
- En cas de validation partielle, le jury détermine les connaissances et les compétences qui doivent faire l'objet d'un approfondissement et d'une évaluation complémentaire ;
- Un entretien à la demande du candidat ou du jury peut être organisé.

7 - ÉQUIVALENCE DE DIPLOME EDUCATEUR

Fiche 30 - Équivalence de diplôme éducateur

EQUIVALENCES DES DIPLOMES PROFESSIONNELS

Des équivalences à des diplômes d'État peuvent être délivrées pour exercer des fonctions d'encadrement et de développement des activités au sein des structures de la Fédération.

Prérequis :

- Être licencié FFCT et assurer une pratique régulière d'encadrement dans un club de la Fédération ;
- Participer à une journée de connaissances de la Fédération et des activités fédérales.

Le titulaire d'un des diplômes énumérés ci-dessous se voit accorder l'équivalence **de moniteur fédéral**

- BPJEPS mention « Activités du cyclisme » ;
- BPJEPS mention « activités du cyclisme » option VTT et option Cyclisme traditionnel ;
- BEESAC (Brevet d'État d'éducateur des activités du cyclisme) ;
- BEES 1er degré option : cyclisme, cyclisme traditionnel, VTT ;

Le titulaire d'un des diplômes énumérés ci-dessous se voit accordé l'équivalence **Instructeur fédéral**

- Conseiller technique et pédagogique titulaire du professorat de sport (ministère en charge des Sports) ;
- Professeur d'EPS titulaire du CAPEPS avec option vélo ;
- DEJEPS : spécialité perfectionnement sportif option « VTT », option « Cyclisme traditionnel » ;
- DESJEPS : performance sportive option « Cyclisme » ;
- BEES 2e et 3e degré option « Cyclisme ».

Procédure :

La demande d'équivalence doit être formulée auprès de la Direction technique nationale de la FFCT formation@ffvelo.fr

EQUIVALENCES DIPLOMES FEDERAUX UFOLEP

Licencié avec une année pleine au sein de la Fédération :

- BF1 + un an de licence FFCT : **Initiateur** ;
- BF2 + un an de licence FFCT : **Moniteur**.

Pour les nouveaux licenciés FFCT :

- BF1 + modules complémentaires (connaissance de la Fédération) : **Initiateur** ;
- BF2 + modules complémentaires (connaissance de la Fédération-gestion de la vie collective en séjours) : **Moniteur**.

EQUIVALENCES DIPLÔMES FEDERAUX FFC

Licencié avec une année pleine de licence au sein de la fédération :

- BF1 et DF animateur jeune : **pas d'équivalence** ;
- BF2 et DF entraîneur jeunes (Cyclisme traditionnel ou VTT) + un an de licence à la FFCT : **initiateur** ;
- BF3 et DF entraîneur de club ou entraîneur expert (Cyclisme traditionnel ou VTT) + un an de licence FFCT : **Moniteur**.

Pour les nouveaux licenciés :

- BF1 et DF animateur jeune : **pas d'équivalence** ;
- BF2 et DF entraîneur jeunes + modules complémentaires (connaissance fédération-orientation-conception d'une randonnée) : **Initiateur** ;
- BF3 et DF entraîneur de club ou entraîneur expert + modules complémentaires (connaissance fédération-orientation-conception d'une randonnée + ACM) : **Moniteur**.

8 - QUALIFICATION ADMISE EN EQUIVALENCE DU PSC1 AU SEIN DE LA FEDERATION

Un cadre réglementaire :

Depuis le 1er août 2007, la formation de référence en matière de secourisme est le PSC1 (Prévention, Secours Civique de niveau 1) Il ne s'agit pas d'une nouvelle formation mais d'une évolution de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) qui existait depuis 1991. Avant cette date, un certain nombre de qualifications « secourisme » étaient délivrées ; aujourd'hui, de nombreuses personnes se posent des questions sur la validité ou les équivalences de leur diplôme.

Liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

- L'AFPS ;
- L'AFGSU (gestes et soins d'urgences) ;
- Le PSE1 ;
- Le BNS (Brevet National de secourisme) ;
- Le BNPS (Brevet National de premiers secours) ;
- Le Brevet de Brancardier Secouriste ;
- Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile ;
- Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que celui-ci est à jour de son recyclage ;
- CSS (Certificat sécurité sauvetage).

Cas particulier :

Le BEPS (Brevet Européen de Premier Secours) délivré par la Croix Rouge est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés « Croix Rouge ». Le BEPS n'est pas admis en équivalence du PSC1.

Liste des professions qui dispensent du PSC1 :

- Médecin ;
- Chirurgien-dentiste ;
- Pharmacien ;
- Infirmier(ère) diplômé(e) d'État ;
- Sage-femme ;
- Vétérinaire.

Formations :

Les formations sont dispensées par des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur on peut les trouver sur le lien suivant :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-associations-agreees-par-la-Securite-civile>

*Le CSST des personnes retraitées ayant satisfait aux recyclages dans le cadre de leur activité professionnelle jusqu'à la fin de leur activité professionnelle, sera admis pour les formations fédérales.

9 - FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour encadrer les activités physiques et sportives et en faire son métier, il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et posséder une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité. La liste des diplômes et certifications fait l'objet d'une annexe de l'article L212-1 du code du sport (Annexe II-1 du code du sport) elle est réactualisée régulièrement par arrêté.

Pour tout renseignement : formation@ffvelo.fr

Fiche 31 - Certificat de qualification professionnelle (CQP) « Éducateur mobilité à vélo »

Organisation :

- La formation CQP « EMV » est mise en place par un organisme de formation ayant reçu une habilitation spécifique pour organiser la formation ;
- La qualification peut être obtenue par la voie de la formation ou de la VA.

Prérequis :

- Être âgé de dix-huit ans à l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'une attestation de formation aux Premiers Secours ou d'un diplôme équivalent ;
- Être titulaire du test d'habiletés techniques tel que défini dans le règlement du CQP.

Prérogatives :

Le titulaire du CQP « EMV » est un animateur/initiateur sportif en référence de la Convention Collective Nationale du Sport. Il a les compétences pour « Encadrer en autonomie des séances d'éducation à la mobilité à vélo, de l'initiation jusqu'à l'autonomie du pratiquant ».

Il a pour vocation de :

- Faire découvrir l'activité la pratique du vélo à des fins de mobilité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique ;
- Transmettre une technicité minimum indispensable au premier niveau de la conduite en autonomie du vélo ;
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

Organisation de la formation :

Durée de la formation 161 heures réparties de la façon suivante :

- 105 heures en centre de formation ;
- 56 heures en alternance dans une ou plusieurs structures dont l'activité est l'apprentissage du vélo (vélo école, EFV...) avec un tuteur titulaire d'un diplôme professionnel permettant l'encadrement des activités du cyclisme.

Contenu de formation :

Les contenus de formation sont répartis en trois unités de compétences.

- **Unité de compétences 1 :**

Informier et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité par des actions de prévention routière et de partage de la route entre les différents usagers.

- 1.1. Informer sur l'intérêt de la mobilité à vélo ;
- 1.2. Informer sur les conditions de mobilité à vélo ;
- 1.3. Conseiller sur l'utilisation du matériel ;
- 1.4. Éduquer aux règles de circulation à vélo ;
- 1.5. Aider les pratiquants à circuler dans des conditions optimales de sécurité.

- **Unité de compétences 2 :**

Mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo et animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement.

- 2.1. Connaître les publics ;
- 2.2. Analyser le milieu de pratique pour adapter son intervention ;
- 2.3. Élaborer une progression pédagogique ;
- 2.4. Vérifier les conditions de sécurité avant son intervention ;
- 2.5. Transmettre les règles de sécurité aux pratiquants ;
- 2.6. Évaluer les pratiquants ;
- 2.7. Organiser et animer des situations pédagogiques.

- **Unité de compétences 3 :**

Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement

- 3.1. Connaître l'environnement de la mobilité à vélo ;
- 3.2. Participer au développement de la structure ;
- 3.3. Participer au fonctionnement de la structure ;
- 3.4. Analyser et présenter le bilan de son activité.

Évaluation :

- Chaque UC fait l'objet d'une évaluation spécifique

Brevet professionnel jeunesse, éducation populaire et sports

Fiche 32 - BPJEPS spécialité éducateur sportif « Mention activités du cyclisme »

Référence diplôme :

- Le niveau de classification européen : Niveau 4 (Bac)
- Fiche RNCP n° 22347
- Code ROME : G1204 – Education en activités sportives

Organisation :

La formation BPJEPS « activités du cyclisme » est mise en place par un organisme de formation ayant reçu une habilitation des services de l'État (DRAJES). La qualification peut être obtenue par la voie de la formation ou de la VAE. La formation est ouverte aux contrats d'apprentissage et aux contrats de professionnalisation.

Prérequis :

- Être âgé de dix-huit ans à l'entrée en formation ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités du cyclisme datant de moins d'un an à l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'une attestation de formation aux Premiers Secours ou d'un diplôme équivalent ;
- Être capable de réaliser un test technique composé de :
 - Un parcours technique ;
 - Un parcours d'endurance sur route.

Ou pouvoir justifier des certifications suivantes :

- Sportif de haut niveau, dans une des activités du cyclisme, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du Code du sport ;
- BF "moniteur fédéral" délivré par la FFCT ;
- BF 2ème degré délivré par la FFC ;
- DF entraîneur jeunes délivré par la FFC ;
- DF entraîneur club délivré par la FFC ;
- DF entraîneur cyclisme pour tous délivré par la FFC ;
- UC5, UC6, UC8 du BPJEPS spécialité "activités du cyclisme" (BPJEPS en 10 UC) ;
- Trois au moins des UC5 à UC10 du BPJEPS « Activités (BPJEPS en 10 UC) dont les UC7 et UC9 ;

Prérogatives :

Le titulaire du BPJEPS « activités du cyclisme » est un éducateur sportif qui intervient auprès de tout public et contribue au fonctionnement et au développement de la structure et du vélo :

- Il prépare et met en œuvre des actions d'animation à vélo ;
- Il met en place des actions d'apprentissage à vélo ;
- Il organise, accompagne et encadre en sécurité les activités du vélo en dehors des parcours vert et bleu ou équivalent de la classification VTT (randonnées, séjours sportifs, en dehors de la pratique compétitive et touristiques, sur une ou plusieurs journées ;
- Il valorise les espaces et sites de pratique, sensibilise à l'environnement et au développement durable ;
- Il assure l'entretien et le suivi du matériel.

Organisation de la formation :

- La durée de la formation est en moyenne de 1 200h réparties entre la théorie en centre de formation et la pratique en structure dans le cadre de l'alternance ;
- L'UC1 et l'UC2 sont transversales à tous les BPJEPS, les UC3 et UC4 sont spécifiques aux activités du cyclisme ;
- Les titulaires du diplôme de « MONITEUR FEDERAL » de la Fédération française de cyclotourisme se voient attribuer par équivalence l'UC4 du BPJEPS.

Contenu de formation :

Les contenus de formations sont répartis en 4 unités de compétences :

- **Unité de compétences 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure**
 - 2.1. Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
 - 2.2. Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
 - 2.3. Contribuer au fonctionnement d'une structure.
- **Unité de compétences 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.**
 - 2.4. Concevoir un projet d'animation ;
 - 2.5. Conduire un projet d'animation ;
 - 2.6. Évaluer un projet d'animation.
- **Unité de compétences 3 : concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage des activités du cyclisme**
 - 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
 - 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
 - 3.3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.
- **Unité de compétences 4 : Mobiliser les techniques de la mention des activités du cyclisme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage**
 - 4.1. Utiliser le matériel adapté aux activités du cyclisme et conforme aux règles de sécurité ;
 - 4.2. Maitriser et faire appliquer les règlements de la mention activités du cyclisme ;
 - 4.3. Garantir des conditions de pratique en sécurité.

Évaluation :

- Chaque UC fait l'objet d'une évaluation spécifique.

Diplôme d'Etat jeunesse, éducation populaire, jeunesse et sports spécialité perfectionnement sportif

Fiche 33 - DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif »

- Mention « Cyclisme Traditionnel »

La mention cyclisme traditionnel concerne les disciplines de la « route », la « piste » et le « cyclo-cross ».

- Mention « Vélo Tout Terrain »

La mention VTT concerne toutes les disciplines du VTT : la descente, le trial, l'enduro.

Référence diplôme :

- Le niveau de classification européen : Niveau 5 soit Bac + 2 (DUT – BTS)
- Fiche RNCP n° 4863
- Code ROME : G1204 – Education en activités sportives

Durée de la formation :

- Entre 1 000 et 1 200 heures réparties entre la théorie en centre de formation et la pratique en structure dans le cadre de l'alternance.

Prérogatives et compétences pour les deux mentions :

- C'est un spécialiste des activités de la mention concernée ;
- La possession d'un de ces deux diplômes mentionnés ci-dessus confère à son titulaire les Compétences suivantes, figurant dans le référentiel de certification :
 - Concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
 - Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ;
 - Conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
 - Conduire des actions de formation.

Prérequis mention « cyclisme traditionnel » : Est dispensé des tests d'exigences préalables définis à l'article 3, le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants :

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option "activités du cyclisme" ;
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option "cyclisme", spécialité "cyclisme traditionnel";
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité " activités du cyclisme " mention " cyclisme traditionnel " ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité " éducateur sportif " mention " activités du cyclisme " ;
- Unité capitalisable complémentaire "cyclisme traditionnel" du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport ;
- Brevet fédéral du troisième degré option "route-cyclo-cross" ou option "piste" délivré par la Fédération française de cyclisme ;

- Diplôme d'entraîneur club expert associé à une spécialité de l'activité cyclisme traditionnel délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- Diplôme d'entraîneur fédéral spécialité cyclisme traditionnel délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- Diplôme d'instructeur fédéral, à jour de son renouvellement, délivré par la Fédération française de cyclotourisme ;
- Est dispensé de la vérification du test technique mentionné à l'article 3 le sportif de haut niveau de cyclisme dans la spécialité route, piste ou cyclo-cross, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'[article L. 221-2 du code du sport](#).

Prérequis mention « vélo tout terrain » : Est dispensé des tests d'exigences préalables définis à l'article 3, le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants :

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option "activités du cyclisme" ;
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option "cyclisme" spécialité "vélo tout terrain" ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "activités du cyclisme" mention "vélo tout terrain" ;
- Certificat de qualification complémentaire "vélo tout terrain en milieu montagnard" du diplôme d'accompagnateur moyenne montagne ou de guide de haute montagne du brevet d'Etat d'alpinisme ;
- Unité capitalisable complémentaire "vélo tout terrain" du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport ;
- Brevet fédéral du 3e degré, option "vélo tout terrain" délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- Diplôme fédéral d'entraîneur club expert associé à une spécialité de l'activité VTT délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- Diplôme d'entraîneur fédéral spécialité vélo tout terrain délivré par la Fédération française de cyclisme.
- Est dispensé de la vérification du test technique mentionné à l'article 3 le sportif de haut niveau de cyclisme dans la spécialité « vélo tout terrain » inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'[article L. 221-2 du code du sport](#).